

La lettre du maire



Jean-Christophe VEYRINE

Maire de Jouy-le-Moutier
Vice-président de la
Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

Challenge 2015 : Et si réduire nos déchets permettait de réduire nos impôts ?

Chères Jocassiennes, chers Jocassiens,

Depuis maintenant plusieurs années, nous avons progressivement pris l'habitude de trier nos ordures ménagères et nous sommes familiarisés avec l'importance du recyclage.

De nombreuses campagnes de sensibilisation nous ont en effet alertés sur les conséquences économiques, sanitaires et environnementales de la collecte, du stockage ou du traitement des déchets, et nous invitent à une consommation plus responsable.

En tant que collectivité, il est de notre responsabilité de vous inciter et de vous accompagner dans cette démarche.

Pour autant, je ne crois pas en un système coercitif et culpabilisant qui se résume au principe péremptoire du « pollueur-payeur ». C'est pourquoi, je vous propose de participer dès à présent au *Challenge 2015* : **moins de déchets en 2015 = moins d'impôts en 2016**.

Si la commune parvient à baisser, sur l'année 2015, sa production d'ordures ménagères de l'équivalent de 20 kg par habitant, je m'engage **à baisser le taux de la taxe des ordures ménagères de 5% en 2016**, alors même qu'il avait été augmenté de 9% en 2009 par l'équipe précédente.

A Jouy-le-Moutier, en 2014, chaque habitant de la commune a produit environ 220 kg d'ordures ménagères non valorisés. Mais sur ces 220 kg, 80 kg auraient pu être évités grâce à des gestes simples et de bon sens. Adopter ces bonnes pratiques nous permettra, certes, de réduire significativement nos déchets, mais pas seulement : cela nous permettra de réaliser de vraies économies.

Régulièrement, sur le site internet de la ville, nous vous communiquerons le chiffre du tonnage en toute transparence, et vous pourrez y retrouver des conseils utiles et des gestes concrets à adopter.

Et parce que la municipalité se doit d'être exemplaire, nous initierons des plans d'actions significatifs au sein de nos propres services et de nos établissements. Ainsi, dans les cantines de nos groupes scolaires, nous mettrons en place des composteurs à déchets. L'engrais ainsi produit sera utilisé pour les espaces verts de la ville.

La nouvelle année n'est-elle pas propice aux bonnes résolutions ? Je vous invite toutes et tous à participer au *Challenge 2015*, et à relever un défi collectif, réalisable et vertueux, où chacun y gagne.

Bien cordialement,



Le Maire,
Jean-Christophe VEYRINE

CONTACTS

Hôtel de ville
56, Grande Rue
95280 Jouy-le-Moutier
Tél.: 01 34 41 65 00

Horaires d'accueil au public

Lundi, mercredi et vendredi :
8h30-12h et 13h30-18h
Mardi : 8h30-12h et 13h30-19h
Jeudi : 8h30-12h
Samedi : 8h30-12h

www.jouylemoutier.fr

Des projets qui avancent